Reçu en préfecture le 13/07/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIB

Affiché le

ID: 056-255613374-20210707-D_2021_05_02-DE

COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2021

2021-05-02

OBJET: ASSEMBLEE – Compte-rendu des décisions prise par le président (par délégation du Comité syndical)

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, le comité du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 1^{er} juillet 2021, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Gérard THEPAUT, président.

Présents: MM. Pascal BARRET (à partir de 18h13), Christophe BROHAN, Mme Laëtitia DUMAS, MM.,

Alain LAYEC, , Claude LE JALLÉ, Pascal HERVIEUX (suppléant de Patrice LEPENHUIZIC), , Loïc LE TRIONNAIRE, Mme Armelle MANCHEC, MM. Alban MOQUET, François MOUSSET, Jean-Pierre RIVOAL, Christian SEBILLE(à partir de 18h35, 6ème et dernière délibération), Gérard

THEPAUT, Joël TRIBALLIER.

Absents: Régis FACCHINETTI, Samuel FERET, Michel GUERNEVE, Denis LE RALLE,

Pouvoirs: François ARS a donné pouvoir à Gérard THEPAUT,

Thierry EVENO a donné pouvoir à Christophe BROHAN, Pascal GUIBLIN a donné pouvoir à Joël TRIBALLIER, Bruno LE BORGNE a donné pouvoir à Claude LE JALLE, Roland TABART a donné pouvoir à M. Alain LAYEC

Quorum: 12 délégués (titulaire ou suppléants) présents à l'ouverture de la séance); le quorum (12

délégués) est atteint.

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet

M. le Président présente le rapport suivant :

Par délibération n° D-2020-04-07 du 30 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé, conformément aux dispositions combinées des articles L.5211-2, L5211-10, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Président des attributions dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au Comité syndical des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Les décisions prises par le Président sont les suivantes :

1 - Marchés publics ou contrats conclus à titre onéreux d'un montant inférieur ou égal à 90 000,00 € H.T et supérieur 5 000 € HT (NB : des commandes de valeur inférieure ou égale à 5 000 € HT peut également figurer ci-dessous).

SITE OU ACTIVITE	Objet	Titulaire	Montant H.T.
Station de transfert de l'Épine (Limerzel)	, , ,	Questembert Communauté	(TTC) 1 833,80 €

Affiché le

ID: 056-255613374-20210707-D_2021_05_02-DE

SITE OU ACTIVITE	Objet	Titulaire	Montant H.T.
Siège du SYSEM (Vannes)	Rapport d'activités 2020 – Création graphique avec nouveau Logo	EKINOX	3 670,00 €
Siège du SYSEM (Vannes)	Équipement vidéo projecteur, système sans fil – salle de réunion	MEDIA BUREAUTIQUE	2 163,60 €
Siège du SYSEM (Vannes)	Mobilier / bureau, écrans de séparation, sièges, fauteuils	BURO 56	4 405,66 €
Siège du SYSEM (Vannes)	Adobe / installations sur 2 postes + licences	MEDIA BUREAUTIQUE	1 704,76 €
Centre de tri VENESYS (Vannes)	Film de présentation interactive	YLG	5 840,00 €
Siège du SYSEM (Vannes)	Campagne	JC DECAUX	3 195,50 €
CET Bonnervo (Theix- Noyalo)	Entretien des espaces verts	E.T.A.	2 145,00 €
Écosite de la Lande du Matz (Sarzeau)	Accompagnement réglementaire sur le volet biodiversité pour l'AMO	Cap BIODIV	(TTC) 1 275,00 €
Écosite de la Lande du Matz (Sarzeau)	Accompagnement de l'étude faune-flore et de l'étude d'impact des rejets sur le milieu récepteur et réunion DREAL	SAGE	3 400,00 €
Écosite de la Lande du Matz (Sarzeau)	Préparation du dossier réglementaire de Porter à Connaissance des travaux de mise en conformité envisagé.	BEATRICE VAN DE WALLE	850,00 €
Ancien CET de Burguhennec (Theix- Noyalo)	Intervention sur espaces verts	ESPACE JARDIN	1 450,00 €
Écopôle VENESYS (Vannes)	Travaux de réfection du seuil-rail du portail d'entrée	LEGENDRE	16 000,00 €
UVO VENESYS (Vannes)	3 constats : fuites et état des canalisations de réchauffage du digesteur et du toit du digesteur	Cabinet CELTA Huissiers	819,10€
Écosite de la Lande du Matz (Sarzeau)	Proposition d'intervention du 23/06/2021 de 1 000,00 € HT / origine de propriété de la parcelle 128 section YI sise à Sarzeau et recherche des propriétaires de parcelles mitoyennes	ABLM NOTAIRES ASSOCIES	1 200,00 €

2 - Avenants

- Assistance à Maître d'Ouvrage pour le diagnostic et les préconisations de mise en conformité de l'Écosite de la Lande du Matz (Société SAGE ENGINEERING) – Avenant n°1 : Phase 3 : Établissement d'un avant-projet de travaux / Prestation non exécutée : moins-value = 5 376,00 € HT.
- Réalisation d'un schéma conceptuel et étude d'impact des rejets sur le milieu récepteur pour l'écosite

Envoyé en préfecture le 13/07/2021 Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

La Lande Du Matz (Société RAMBOLL) – Avenant n°1 : ajout d'un pri la compre de la c

distanciel » = 450,00 € HT.

Il est proposé au Comité Syndical de **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical.

Fait à Vannes, le 7 juillet 2021

Le président du SYSEM

Gérard THÉPAUT

Vote:

Votants:	17
Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	17

Délibération rendue exécutoire par publication :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021 Reçu en préfecture le 13/07/2021 Affiché le

ID: 056-255613374-20210707-D_2021_05_02-DE